Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500051-20260407-DE_2026_03_10-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE COMMUNE ARBRISSEL 1 Espace Pierre et Marie Curie 35130 ARBRISSEL	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **07 AVRIL 2026**
Date de la convocation 24/03/2026 **Date d'affichage** 24/03/2026 **Nombre de conseillers** VOTANTS : 10 PRESENTS : 10 EN EXERCICE : 11	L'an deux mil vingt-six, le sept avril à 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel **Etaient présents**: Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois,1 er Adjoint, Gisèle Froc, Jérôme Lemarié, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Fanny Jouault, Angélique Lanzéré, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice, **Excusée** : Olivier Simon Gisèle FROC a été élue secrétaire

Objet n°2026_03_10 : Impôts directs locaux : bases d'impositions – exercice 2026 : détermination des taux

Monsieur le Maire :

☞ Rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2025 (objet n°2025_03_04),

☞ Présente au conseil municipal :

↱ l'état 1259 comportant les bases d'imposition prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales – exercice 2026,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts,
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ Décide de maintenir les taux pour l'exercice 2026 à l'unanimité.

Ils se présentent comme suit :

- ↳ taxe foncière (bâti) : 34.230 %
- ↳ taxe foncière (non bâti) : 35,18 %
- ↳ taxe d'habitation : 13.20 %

☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,